

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des personnes physiques (P)

Numéro de gestion : 2019 A 00217 Numéro SIREN : 493 323 661 Nom ou dénomination : M. Abdou AARAB
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2019 sous le numéro de dépôt 2207

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON
CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES
CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS
COMMUNS**

A remplir par le commerçant

Je soussigné(e),

Nom : AARAB
(pour les femmes, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms : Abdou

Date de naissance : 20 10 1982

Lieu de naissance : Kédane MAROC
Ville + Département (et Arrondissement pour PARIS LYON ou MARSEILLE) ou Pays

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce,
avoir informé mon conjoint M/Mme :

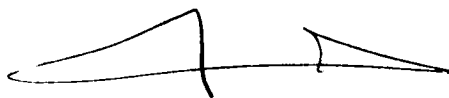
HAMMOUCH Rachida
Nom et prénoms du conjoint

avec ~~lequel/laquelle~~ je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) ou ~~bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux~~, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Cavaillon

Le 28 10 2019

Signature



(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.

« Art. R. 123-121-1. - Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs, établie conformément à un modèle défini par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice. »